

Extrait du Châteaubriant, Histoire et Résistance

<http://www.chateaubriant.org/104-1700-1780>

Au jour le jour

1700-1780

- Histoire - Histoire au jour le jour -

Date de mise en ligne : lundi 24 octobre 2005

Copyright © Châteaubriant, Histoire et Résistance - Tous droits réservés

Volte-faces à répétition

La communauté de Ville est née à Châteaubriant en 1587 avec des maires et échevins élus en général pour un an. Mais en 1692 le roi Louis XIV, et son « Contrôleur général des finances », créèrent « les offices » dans les villes c'est-à-dire des « maires perpétuels » pour remplacer les magistrats municipaux élus (1). Le vrai motif était de faire rentrer de l'argent dans les caisses du Roi. On raconte que Pontchartrain aurait dit au Roi : « Chaque fois que Votre Majesté crée un office, Dieu crée un sot pour l'acheter ».

1706 : la perpétuité n'a qu'un temps quand le besoin d'argent se fait pressant : un édit de 1706 inventa donc des « maires alternatifs et triennaux » (on avait du vocabulaire déjà à cette époque) sous prétexte que les maires restant perpétuellement à leur poste étaient surchargés de besogne. Un maire pouvait donc acheter son « office » pour 3 ans, et un autre lui succédait pour les trois ans suivants. Les communes avaient le droit d'acheter elles-mêmes ces offices et de faire procéder à l'élection des titulaires. On vit ainsi St Quentin, par exemple, acheter un des deux offices alternatifs, en 1709 et désormais il y eut un maire élu par les habitants et un maire perpétuel qui alternèrent, et chacun d'eux prit le contre-pied de ce qu'avait fait l'autre .

1714 : un édit de septembre supprima les offices de maire et d'échevins qui durent être remboursés aux titulaires par les villes. Ainsi les caisses royales avaient encaissé les fonds de la vente des offices et c'était aux communes de rembourser les maires !

1717 : en juillet (sous Louis XV), un arrêt du Conseil de Régence rétablit l'élection des maires et échevins comme cela se faisait en 1690. Mais il ne faut pas trop se faire d'illusions : la liberté de l'élection n'existait guère. Le Gouverneur faisait connaître le candidat de son choix « je pense que vous serez charmé de trouver cette occasion de faire quelque chose qui soit agréable à son excellence » écrivit-on un jour à la Communauté de Châteaubriant .

1722 : en Août, fini les élections : les charges de maires et d'échevins furent de nouveau érigées en offices, « pour rembourser les dettes de l'Etat ».

1724 : en juillet une décision royale redonna aux communes le droit d'élire les maires et échevins tout en s'interrogeant sur les pratiques traditionnelles des communes (voir plus loin : 4 mars 1731)

1733 : en novembre, la France étant en guerre avec l'Autriche, le roi eut besoin d'argent ; un édit rétablit les offices municipaux

1737 : les offices furent abolis quand la paix fut signée.

1742 : les offices furent rétablis quand commença la Guerre de Succession d'Autriche

1747 : les offices furent supprimés quand le parti de la Paix fut le plus fort. (1).

De telles volte-faces à répétitions firent que les créations d'office ne valaient plus rien : les acheteurs firent défaut ! (1). Tout ceci découragea les tentatives d'administration municipale suivie et sérieuse.

Réformez !

Le pays aspirait donc à une réforme profonde. Celle-ci sera accomplie au sortir de la Guerre de Sept ans, sous le ministère de Choiseul. C'est en effet en 1764 que des enquêtes furent faites auprès des municipalités elles-mêmes, pour savoir comment cela se passait sur le terrain.

Elles révélèrent, dans toutes les villes, l'égoïsme des privilégiés, les charges qui accablaient le peuple, les abus d'une administration opérant hors de tout contrôle civique. A Angers par exemple, l'intendant écrivit « Je suis frappé de l'énormité des finances qui ont été payées pour racheter les offices municipaux. Le montant de cette finance, employé à des usages utiles, aurait tourné au profit de la ville qui, au contraire n'a ressenti que le poids de l'autorité, et des privilèges de ses officiers »

Dès le mois d'août 1764 parut un édit supprimant tous les offices de maires et autres officiers municipaux sans exception et établissant « une police stable et permanente et la plus uniforme possible »

Innovation capitale : un édit de mai 1765 précisa le précédent, fixant, sauf quelques dérogations, un régime municipal qui devait être le même partout, avec des règles d'élection devant « être exécutées dans toutes les villes et bourgs qui ont des officiers municipaux, quelque nombre d'habitants qu'elles se trouvent contenir ». (1)

A Châteaubriant

Il ne faut pas croire que les décisions royales s'appliquaient aussitôt qu'elles étaient prises. Le temps de prévenir les villes des nouvelles règles et de les faire appliquer il pouvait se passer quelques mois, voire une année ou plus, et les règles changeaient à nouveau !

Le Roi, par lettres patentes du 23 juin 1723, accorda à Louis-Henri, duc de Bourbon-Condé, baron de Châteaubriant, le pouvoir de nommer aux offices de « maire ancien et mitriennal-alternatif, et mitriennal », de procureur du roi et de gouverneur de la ville. Il y est dit que le prince a droit de nommer le maire chaque année et même « aussi souvent qu'il le voudrait » ,

Les archives de Châteaubriant ont conservé des lettres régissant l'administration générale. On y trouve, (ah les formalités administratives !), une missive du secrétaire du Comte de Toulouse, regrettant que dans les requêtes et délibérations qui lui sont adressées, « ses titres sont énoncés de diverses manières dont la plupart ne sont pas convenables » . Voulant donc que tout soit uniforme à l'avenir il demanda qu'il soit écrit « sans rien y changer et

ajouter : à SAS Monseigneur le Comte de Toulouse, Amiral de France, Gouverneur de Bretagne » (1728). Ah ! Dame ! le protocole, ça compte

Le 1er juillet 1729, le même Comte de Toulouse édicta un règlement fixant le protocole à respecter lorsque « quelque personne de distinction vient dans la Province » : « La communauté pourra nommer les Députés en plus ou moins grand nombre, suivant le caractère de la personne qu'on devra recevoir. Cette Députation n'ira jamais hors de la ville plus d'une lieue, où elle attendra dans un lieu commode la Personne qui doit arriver. Le Carrosse s'étant arrêté pour recevoir les civilités de la ville, le Député chargé de porter la parole fera son compliment ; après quoi la Députation se retirera pour retourner à la ville par le plus court chemin, sans s'ingérer d'escorter le Carrosse, ce qui ne convient point à une Députation, ni se mêler en aucune sorte avec la Maréchaussée, ce que nous leur défendons très expressément »

Après l'édit royal de novembre 1733, portant création (à nouveau !) des offices municipaux, l'intendant de Bretagne écrivit à la municipalité de Châteaubriant le 3 février 1734 :

« L'intention du Roétant, Messieurs, qu'il ne soit procédé à aucune Election d'Offices Municipaux postérieurement à l'Edit de création du mois de Novembre dernier, vous vous y conformerez et vous laisserez en place et en fonctions ceux qui ont été élus avant cet Edit, jusqu'à ce qu'il plaise au Roy d'en ordonner autrement. Je vous prie de faire mention de ce que je vous marque sur le Livre de Délibération de vôtre Communauté. Je suis, Messieurs, vôtre très-humble et très-affectionné Serviteur »

Pour Châteaubriant l'office de maire se montait à 1186 livres, mais personne n'en voulait au point que la communauté de ville, satisfaite des services de M. du Chastelier du Breil, qu'elle avait élu en 1730, lui demanda de continuer l'exercice de sa charge, ce qu'il fit jusqu'en septembre 1737.

L'administration des communes se cherchait toujours, malgré l'édit royal de mai 1765 fixant un régime uniforme pour toutes les communes. Voici en effet une nouvelle lettre de l'intendant de Bretagne, adressée au Maire de Châteaubriant le 30 septembre 1779 : « Je vous prie Messieurs de me marquer de combien de Délibérans votre Communauté doit être composée et quel est leur nombre actuel (...). Je vous prie de me marquer en même temps à quelle époque remonte l'établissement de votre Communauté & de m'envoyer copie du titre d'érection. Vous voudrez bien me marquer aussi quel est l'usage qui s'observe lors des élections des Officiers Municipaux, quelle est l'époque de ces élections, & si, indépendamment du nombre ordinaire des Délibérans, il y a d'autres Particuliers qui aient ou prétendent avoir le droit d'assister aux Assemblées, soit particulières, soit générales de la Communauté. Je désire savoir enfin si le nombre actuel de Délibérans est fixé par quelque règlement, ou s'il n'est déterminé que par l'usage ». (On trouve en 1781 la sommation du sieur Besnier, commis miseur, qui prétendait avoir droit de siéger et délibérer aux assemblées : le Duc de Penthièvre fit répondre que cette prétention ne lui paraissait pas fondée)

Le 6 juillet 1776, sous le règne de Louis XVI, les élections municipales étaient libres. Enfin si on veut ! Puisque les Communautés de Ville devaient communiquer au Gouverneur de Bretagne la liste des candidats. Cette année-là, la Communauté de ville avait exclu deux candidats qui figuraient dans la liste de 1769, dont Maujouan du Gasset. Le Duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne de l'époque, demanda sa réintégration « car il faut prévenir autant qu'il est possible, tous les sujets de division et de ressentiment qui peuvent troubler la paix et l'union qui doivent régner entre tous les citoyens ».

Le jour fixé, tous les habitants se réunirent pour procéder au choix de leurs administrateurs. Ils avaient été convoqués « à la manière accoutumée par affiches et au son du tambour » La réunion se fit « en la principale salle de l'auditoire de la Baronnie de Châteaubriant, en défaut d'hôtel de ville » . L'élection se fit « à la pique » : M. Maujouan-Dugasset, ayant obtenu 147 piques fut proclamé maire. Il y eut élection ce même jour de douze échevins.
(2)

Dans ce mode d'élection populaire, se glissèrent sans doute des abus, puisqu'une lettre de l'intendant de Bretagne, en date du 13 mai 1781, signala les abus de ces élections à la pique, et ordonna de n'admettre à voter que les particuliers âgés de 25 ans au moins et « chefs de maison dans la cité »

Réparer toujours

En dehors de ces questions d'administration générale, qui occupèrent largement les esprits par leurs revirements successifs, la Communauté de ville continua à prendre des décisions locales concernant la réparation des lavoirs et fossés et l'entretien des pavés, (et notamment du chemin qui conduit à la fontaine de la Vannerie).

Le registre municipal du 28 octobre 1726 dit que « de la porte Saint-Michel à la Porte Neuve, le pavé est tellement ruiné qu'il y a très grand danger pour les cavaliers, chevaux et voitures, vu la profondeur du fossé. Du reste il n'y a ni carrosse ni charrette qui y puissent passer. L'endroit qui est vis-à-vis le bastion, appelé la tour du four, est tellement dangereux pour les carrosses, litières et charrettes, qu'il n'en passe guère sans se renverser, avec danger de la vie pour ceux qui sont dedans »

L'ouverture d'un abreuvoir, la construction d'un Pont sur le Rollard, le curage du Rollard, le nettoyage du lavoir du Rollard, la réfection du Pont de la Porte Neuve, la réparation du Pont Glémois, la reconstruction des ponts-levis aux quatre portes de la ville, l'établissement de barrières à chaque extrémité du Pont de Couéré, l'ouverture d'un puits au champ de foire, l'établissement de barrières et de tourniquets aux deux bouts de la place de la Motte (qui est toujours une promenade pour les castelbriantais), l'élargissement de la petite Porte de la Poterne : voilà les délibérations prises, entre 1700 et 1789, par la Communauté de Ville.

Un détail : en date du 23 septembre 1776, l'ordonnance de M. L'intendant de Bretagne « othorise » la communauté de ville à pourvoir à l'illumination de trois lanternes, sous les halles, « parce que la dépense ne pourra excéder 120 livres ».

La Communauté de ville dut aussi faire face aux désastres causés par l'ouragan qui dévasta la ville le 29 décembre 1705, et à ceux provoqués par l'incendie du 21 mai 1727. Et puis le Pont du Rollard s'étant effondré, il fallut le reconstruire en pierres, et les abords du lavoir étaient si « dégradés par les corvées d'eaux » qu'il fallut les refaire complètement.

De la soupe et de la paille

En matière sociale, la Communauté de Ville régla l'admission des mendiants à l'hôpital général sous la condition qu'on leur servira de la soupe, deux livres de pain et de la paille pour le coucher. Ce fut lors du « grand hiver » de 1709 où des observateurs notèrent qu'en Anjou « on y vit tomber les crêtes des volailles et que les arbres se fendirent ». Cet hiver-là, selon Vauban, les mendiants et vagabonds n'étaient pas loin de représenter un Français sur dix. La famine menaçait. Les prix s'envolaient : le setier de blé valait, en septembre 1709, huit fois plus cher qu'en mars 1708.

La Communauté de Ville s'occupa aussi de la construction de l'école charitable (1717), et de la distribution de vivres aux pauvres occasionnés par la rareté des blés, due à la sécheresse de l'été 1785. Elle alla jusqu'à acheter le livre de Parmentier sur la pomme de terre !.

Les pauvres et indigents étaient si nombreux en 1786 que le Conseil de Fabrique (= l'administration de la paroisse) se demandait comment les secourir.

En matière d'hygiène et de sécurité, elle interdit de créer des tanneries en amont de la ville et imposa des mesures de précaution aux boulangers. Elle lança une adjudication pour l'enlèvement des boues de la ville et engagea des dépenses contre les dépôts de litière sur le pavé des faubourgs. Elle décida d'acheter 50 seaux en cuir pour porter secours en cas d'incendie

Elle prit aussi une délibération concernant le passage de Mme du Coudray, professeur d'accouchement, qui se proposait de faire un cours aux chirurgiens de la ville.

Feux de joie

Quelques fêtes particulières animaient la ville : dans les délibérations de la Communauté de Ville on trouve mention de beaucoup de feux de joie, sur la Place Publique, à l'occasion de la prise d'une ville en Italie (17 juin 1706), ou en Espagne (31 août 1708), à l'occasion de la naissance du Duc d'Anjou (6 avril 1710), à l'occasion de la paix (1713, fin de la Guerre de Succession d'Espagne), à l'occasion du mariage du Roi Louis XV avec Marie Leczinska (1725), à l'occasion de la convalescence du Roy (1726).

Plus religieusement, la Communauté de Ville fit organiser un Te deum pour l'heureux accouchement de la reine Marie-Antoinette d'Autriche, femme de Louis XVI (1781).

Elle s'occupa de la réception du Maréchal de Château-Renault - des honneurs à rendre au Maréchal de Montesquiou à son entrée en ville (1720) - de l'installation de M. Legrand de la Griollais en qualité de gouverneur du Château et capitaine de la ville - de l'installation de M. Defermon de la Chapellière dans les fonctions de maire - des honneurs à rendre au Duc d'Aiguillon à son entrée en ville le 5 août 1750 - de la fête à l'occasion de la naissance du Duc d'Enghien. Signalons tout particulièrement les trois jours de réjouissances publiques en 1736 à l'occasion de la naissance du Prince Louis Joseph de Condé : boutiques fermées, feu de joie, illuminations de la ville et des faubourgs, vin à volonté sur le Champ de foire et sur les Terrasses, à la discrétion des habitants (et 30 coups de canon tirés chaque soir pendant 8 jours). Ces manifestations étaient les seules fêtes publiques dont disposait le peuple à cette époque.

Événements symboliques : la ville demanda et obtint, en 1700, de placer une horloge dans le clocher de la chapelle St Nicolas, ce qui nécessita des travaux de charpenterie et d'horlogerie. Mais cette horloge rendit l'âme en 1727. En 1730, la communauté de ville récupéra l'horloge du château, laquelle était placée sur le Donjon, mais comme celui-ci était tombé en ruine ... !

Ce déplacement de l'horloge peut sembler anodin. En fait il marqua le début du déclin du pouvoir seigneurial au profit du pouvoir municipal. Par la suite on trouvera à plusieurs reprises des délibérations pour entretenir et réparer cette horloge

Autre décision symbolique : la remise d'un drapeau aux armes de la ville.

Nivellement de la Motte Saint Nicolas

Parmi les décisions plus importantes, on note en 1762 le nivellement de la Motte Saint Nicolas pour y installer le marché aux bestiaux (qui se trouvait précédemment place de l'église). Cette Place, qui devait s'appeler « la place D'Aiguillon » (en l'honneur du Duc d'Aiguillon, Gouverneur de Bretagne) s'est finalement appelée « Place de la Motte à Madame » en l'honneur d'une des filles de Louis XV. Mais laquelle ? Louis XV avait huit filles que la Cour finit par appeler Madame Première, Madame Seconde, Madame Troisième ...



Plan 1763

Commentaires (orthographe respectée) :

"Plan de la Motte St Nicolas et du nouveau marché aux bestiaux de la ville de Châteaubriant avec les accroissemens qu'il convient d'y donner pour l'utilité et la comodité du commerce.

A - Maison à démolir ainsi que les clôtures du terrain de derrière et à redresser suivant la ligne BC lorsque la Communauté aura des fonds pour le remboursemens

DE - Autre clôture à redresser pour rendre les angles de ce bout de la Place, égaux et réguliers. Le déblay de la partie des jardins F servira au remblay de la partie G qui doit être soutenüe sur un niveau de pente faible et raccordé avec le reste de la Place. Le surplus du déblay aidera à faire le chemin de l'Epron qui sera conduit en pente réglée depuis la Tour du Four au point H jusqu'au pont de l'Epron. (3)

IL - Maison et baraques qui masquent l'entrée de la Porte de la Ville et que la Communauté doit aquérir et faire démolir lors qu'elle aura des fonds.

En attendant il ne doit pas être soufert qu'on augmente les batimens de la maison A ni permettre aucune amélioration ou augmentation aux baraques IL, ni enfin laisser faire aucuns batimens ou édifices quelconques dans les parties qui doivent entrer dans l'accroissement de la Place autrement que suivant les alignemens marqués par les lignes BC et DE qui en marquent les débordemens.

Par nous ingénieurs soussignés à Châteaubriant le 27 juillet 1763, ainsi signé Loiseleur"

La présente copie, conforme à l'original et faite par nous soussigné, cy devant Inspecteur des Ponts et Chaussées en Bretagne, conformément à la délibération du 14 janvier 1764, à Châteaubriant le 18 janvier 1764. Et c'est signé : Cheruëlle



Plan 1763, commentaires

Par ailleurs, sur le plan, dans les lignes manuscrites qui se trouvent près de la Tour du Four, on peut lire ceci :

Vu par nous, commandant en Chef en Bretagne et approuvé le présent plan pour être suivi et exécuté à mesure que l'état des fonds de la communauté de Châteaubriant le permettra. Fait à Nantes le 5 août 1763. Signé : le Duc d'Aiguillon.

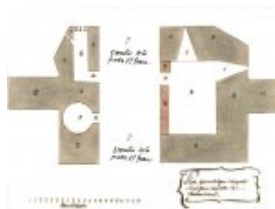


1763 - Duc d'Aiguillon

Autre chantier d'importance : la communauté de ville réclama la construction d'une route de Châteaubriant à Angers par Candé. La communauté de ville décida la construction d'un escalier de pierre destiné à relier la cour de la Coquerie au cimetière de Saint-Nicolas. Et l'établissement d'un plan de la ville.

La communauté de ville prit de plus en plus en charge le fonctionnement général de la cité, délibérant, par exemple, sur le courrier : en 1752 les courriers (à cheval) n'arrivaient à Châteaubriant que deux fois par semaine. La ville ne put en obtenir un troisième qu'en payant un sou de plus par lettre. Elle demanda que les lettres soient portées à domicile. L'administration de la Poste répondit à ce sujet que l'établissement d'un facteur n'avait pas encore été autorisé par les principes adoptés par le ministre.

La maison de ville



Porte St Jean Source : <http://www.cg44.fr>

Le problème de la Maison de Ville se posa fréquemment, comme au siècle précédent. Un jour la Communauté de Ville projeta de construire un Hôtel de Ville au dessus de la Porte Saint Jean. Mais le Prince de Condé, propriétaire des murs, douves et portes de la ville, s'y opposa. La Communauté de Ville songea alors utiliser l'emplacement de ce qu'on appelait « l'ancien collège », rue de la Poterne, mais elle n'avait pas assez d'argent pour faire cette construction. En attendant les réunions se tinrent dans l'auditoire de la Baronnie, rue Porte Neuve, non sans problème : les officiers de la maîtrise des Eaux et Forêts s'en étaient emparés et refusaient d'en livrer les clés !

En novembre 1781, quand le corps municipal, le maire en tête, se présenta pour délibérer dans le lieu ordinaire de ses séances, il trouva les lieux occupés par l'alloué, le substitut et le greffier de la baronnie qui dressaient le plan routier de la ville. Le maire et son conseil durent se retirer, en protestant. Deux jours plus tard, ils trouvèrent encore la porte close et durent s'installer à la porte de l'auditoire pour ne pas retarder l'expédition des affaires !

Le poids du seigneur

Dans les années 1700-1788 les seigneurs successifs de Châteaubriant, malgré l'existence d'une communauté de ville, continuèrent à faire peser leur pouvoir.

Ces seigneurs furent :

- ▶ Anne de Montmorency de 1543 à 1567
- ▶ Henri 1er de Montmorency de 1567 à 1614
- ▶ Henri II de Montmorency de 1614 à 1632
- ▶ Henri II de Bourbon-Condé (époux de Charlotte-Marguerite de Montmorency,
 -
 -
 - fille de Henri II de Montmorency) de 1632 à 1646
 - ▶ Louis II de Bourbon-Condé de 1646 à 1686 (Le Grand Condé)
 - ▶ Henri-Jules de Bourbon-Condé de 1686 à 1709
 - ▶ Louis III de Bourbon-Condé en 1710
 - ▶ Louis Henri de Bourbon-Condé de 1710 à 1740
 - ▶ Louis Joseph de Bourbon-Condé de 1740 à la Révolution de 1789

Louis Henri de Bourbon, prince de Condé, s'opposa à la construction d'un hôtel de ville au-dessus de la Porte de Couéré. On le vit donner autorisation pour l'installation de bancs et chaises dans les églises.

Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, s'affirma seul patron du Collège de la ville, seul à pouvoir décider de la construction d'un nouvel établissement. On le vit décider en 1755 que la foire du 14 septembre se tiendrait alternativement dans le haut et dans le bas du pré nommé « Champ de foire du prieuré de Béré ». On le vit autoriser l'aplanissement de la Motte pour y transférer le marché aux bestiaux (1762)

Qu'ils aillent dans le sens des désirs de la communauté de ville, ou qu'ils s'y opposent, les Princes de Condé étaient les maîtres, par officiers seigneuriaux interposés, car les cinq derniers barons ne mirent pas les pieds à Châteaubriant. En leur absence, les officiers seigneuriaux se croyaient tout permis

Des bancs et chaises dans les églises

C'est dans les années 1730 que la paroisse conçut l'idée de placer des bancs et des chaises dans les églises St

Jean-de-Béré et St Nicolas, pour créer des ressources à la fabrique. Car la paroisse manquait d'argent « Les charités se sont fort refroidies aparamment par la misère du temps ». De ce fait, « les dites église et chapelle menassent une ruine totale s'il n'y est promptement remédié ».

Le 1er janvier 1730, réuni à la sacristie après la grand-messe, le Conseil de Fabrique remarqua alors que « beaucoup de particuliers se sont ingérés de faire placer des chaises, des bancs et des billes de bois sans permission et sans rien payer ». Oh les vilains ! D'où l'idée de percevoir une taxe sur ces sièges.

Le Prince de Condé donna son autorisation en 1732, mais il fallut une requête au Parlement et un arrêt d'homologation ! Il fallut ensuite établir un procès-verbal pour l'arrangement des bancs et leur numérotage, et fixer les tarifs. Des règles précisèrent quelle devait être la largeur de l'allée centrale, pour qu'il soit aisé d'y faire des processions, et comment il fallait rogner les bancs trop longs.

Chicaneries pour un tambour

En 1693, Yves Haicault était maire de Châteaubriant . A la fin de l'année 1703 il remit sa charge entre les mains du Roi pour qu'il en disposât en faveur de son gendre, Toussaint Haicault, sieur de la Jambuère. Celui-ci n'ayant pas 25 ans, le roi le nomma maire avec dispense d'âge. L'un des avantages attachés à sa charge, était de disposer d'un banc particulier dans l'église paroissiale, Toussaint Haicault décida donc d'y faire porter un banc. Mais le procureur fiscal, accompagné de quelques sergents de la baronnie et du tambour de ville, se saisit de l'attelage qui transportait ce fameux banc. Fort de son bon droit, le jeune maire convoqua son Conseil, ... mais les membres de ce Conseil, par trois fois, négligèrent de pa-raître . Le maire fit révoquer le tambour, nommé Caneven, pour complicité.

L'année suivante, au mois de mai, au moment de la plantation du Papegault, Caneven prit la tête du cortège, avec un tambour. Le maire Toussaint Haicault fit saisir le tambour. Caneven se procura un deuxième tambour, alla présenter le Papegault au château et revint à l'hôtel de ville. Le maire Toussaint Haicault fit saisir le deuxième tambour. Mais Caneven en trouva un troisième et s'en vint parader devant la maison du maire où la Communauté de Ville était assemblée. Le maire Toussaint Haicault se précipita sur Caneven et lui arracha ce troisième tambour ! La scène aurait tourné à l'émeute sans l'intervention des échevins ... !

Le 4 mars 1731

Le 4 mars 1731, le gouverneur de Bretagne interroge la municipalité castelbriantaise : « Quels sont les Titres et Reglements en vertu desquels votre Communauté a été établie dont vous m'envoyerez une copie en forme. De combien de Sujets elle est composée. Quels sont ceux qui ont droit d'entrée & vois délibérative. Qui est celui qui y préside. Dans quelle forme et dans quel temps on procède aux élections & pour combien d'années. De quels Privilèges jouissent les membres de la Communauté. Quel en a été le gouvernement depuis son institution avec les changements que l'usage pourroit avoir introduits jusqu'à la création des Maires & depuis leur suppression »

Le feu

14 juillet 1730 : le Comte de Toulouse, Gouverneur de Bretagne, demande aux maire et échevins de Châteaubriant copie des « ordonnances et arrêts qui se trouvent dans votre greffe concernant la police, la milice bourgeoise, l'administration des affaires de la communauté ». La raison de cette demande : « une partie des papiers que j'avais ayant été brûlés dans l'incendie de la maison du secrétaire de mes commandements »

Charivari

Anecdote : en janvier 1764 sur dénonciation du procureur fiscal, le sénéchal de la baronnie interdit, sous peine de prison, de s'assembler à la porte des veufs ou veuves qui passent en secondes noces, le soir et la nuit de leurs épousailles, d'y traîner des chaînes, de frapper sur des poêles et chaudrons, d'y casser des pots et d'y faire des cris de « charivari ». Cette coutume très ancienne s'est perpétuée au moins jusqu'en 1870 (2)

D'Artagnan

En 1720 est passé à Châteaubriant Pierre de Montesquiou, Maréchal de France, comte d'Artagnan. A ne pas confondre avec le philosophe et moraliste Charles de Secondat, Baron de Montesquieu - ni avec Charles de Batz, comte de Montesquiou, seigneur d'Artagnan, immortalisé, celui-ci, par Alexandre Dumas et ses Trois mousquetaires Athos, Porthos et Aramis.

Le Maréchal Pierre de Montesquiou se distingua à Malplaquet le 11 septembre 1709 contre le général anglais Malborough, et ensuite à Denain le 24 juillet 1712, pendant la « Guerre de Succession d'Espagne ».

Les maires de la ville, de 1700 à 1780

1703 - Toussaint Haicault, sieur du de la Jambuère
1718 - Leray, sieur des Guillardais
1721 - René Yrou, sieur de la Cantrais
1723 - Lolly de la Roussière
1723 - Joseph Ytrou de la Buffrays
1724 - Jolly de la Roussière, réélu
1730 - Du Breil du Châtelier
1737 - André Boucher de la Goyère
1740 - Bernard Dutreil

1748 - Joseph Yrou de la Buffrais, réélu
1751 - Du Breil du Châtelier, réélu
1759 - Defermon des Chapellières
1769 - Ernoul de la Chenellière
1773 - Luette de la Pilorgerie
1776 - Maujouan Dugasset
1778 - Fresnays de Lévin
1782 - Vissault des Penthières

Post-scriptum :

Sources :

1) *Les communes françaises, par Charles Petit-Dutaillis, Ed Albin Michel*
2) *Voir les remarquables livres de Charles Goudé : « Châteaubriant, baronnie, ville et paroisse » et de Marcel Buffé « Châteaubriant, une cité dans l'histoire » qui ont fait un travail considérable de dépouillement des archives.*

(3) *Le boulevard de l'Epron (ou de l'Eperon) part de la Tour du Four (point H de la carte) et descend vers le Pont sur la Chère, situé à côté du Moulin Banal, et de ce qui est, de nos jours, La Poste.*